

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/ 261

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)***OBJET : Fixation des tarifs de la Sortie Hors Les Murs au Musée des Arts Forains**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise organise une sortie culturelle au Musée des Arts Forains le samedi 4 novembre 2023**DECIDE**Article 1 : de fixer pour cette sortie les tarifs suivants :

- 18€ tarif plein mérysiens
- 25€ tarif plein hors Méry
- 14€ tarif réduit (personnes en situation de handicap)
- 12€ tarif enfants de 4 à 11 ans

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE
Le 18 octobre 2023Pierre-Edouard Eon,
Vice-président du conseil départemental du
Val d'Oise